



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

golf

Question écrite n° 113531

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la question des réalisations et des investissements qui seront mis en oeuvre en vue de l'organisation de la *Ryder Cup* qui se tiendra en Île-de-France aux mois de septembre et octobre 2018. En effet, l'organisation de cet événement majeur va nécessiter la modernisation des infrastructures existantes ou encore la construction de nouvelles installations destinées à accueillir cette compétition d'envergure internationale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels projets, en matière d'infrastructure, seront réalisés en vue de l'organisation de cette compétition et quels financements, publics et/ou privés, permettront de mener à bien ces réalisations.

Texte de la réponse

L'organisation de la Ryder Cup 2018 a été confiée à la France le 17 mai 2011 par le comité Ryder Cup Europe, composé de joueurs et de professeurs professionnels ainsi que de permanents. Cet événement constitue un enjeu crucial pour l'ensemble du sport français. Il est, en outre, l'un des plus grands moments du sport mondial avec plus d'un milliard de téléspectateurs. Le dossier de candidature fait mention de travaux à réaliser au golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la perspective de cette manifestation. Ceux-ci, estimés à 5,9 Meuros HT, consistent en l'aménagement de practices, de bunkers, de départs ; sont prévues également une intervention sur le système d'irrigation, ainsi que la création et la rénovation de voies de circulation. Depuis 2006, le Centre national pour le développement du sport (CNDS), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre des sports, est compétent pour l'attribution de subventions d'équipements aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou aux associations qui en font la demande dans le cadre d'investissement dans des infrastructures sportives. Le golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines a bénéficié de 2,3 Meuros d'aide de l'État en 2004 et 2005 pour la création du centre technique fédéral. Par ailleurs, le golf est une discipline régulièrement soutenue par le CNDS. Il a bénéficié de sa part de 1,5 Meuros, toutes enveloppes confondues, au cours des cinq dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113531

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7064

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12890